

PNEUS

Groupe de produits	Pneus	
Numéro d'article	15710545	
Taille de pneu valide	27 x 10.50 - 15	
LI / SI / PR	90 A3 / 87 A6, 4 PR	
TL/TT	TL	
Marque	ВКТ	
Profil	LG 306	



Indications et caractéristiques

- Pneu de pelouse avec une excellente surface de contact pour un moindre tassement du sol.
- Épaulement arrondi pour une protection optimale de la couche végétale.
- Grande profondeur de profil associée à une carcasse robuste pour une performance kilométrique élevée et une protection contre les dommages (perforations).

Toutes les informations figurant sur cette page proviennent des données techniques du fabricant. Le contenu n'est pas contraignant et ne sert qu'à titre informatif. Bohnenkamp SE n'assume aucune responsabilité concernant ces données. Toute responsabilité pour des dommages directs ou indirects, pour des réclamations de dommages-intérêts, pour des dommages consécutifs de toute sorte et pour quelque raison juridique que ce soit, liée à l'utilisation des informations obtenues, est donc exclue, pour autant que la loi l'autorise.



Informations techniques

Numéro d'article	15710545
EAN	8903094029822
Taille de pneu valide	27 x 10.50 - 15
LI / SI / PR	90 A3 / 87 A6, 4 PR
TL/TT	TL
Marque	BKT
Profil	LG 306
Antistatique	non
Couleur du pneu	Noir
Numéro du règlement ECE	ECE 106
Nettogewicht [kg] (gültig)	13,45
Taille de jante recommandée	8.00LB
Pression maximale de l'air [bar]	2,10
Largeur du pneu [mm]	272
Diamètre extérieur du pneu [mm]	705
Stat. Rayon (SLR) [mm]	318
Circonférence de roulement [mm]	2042
Profondeur du profil [mm]	9,0
E-Ready	non

Capacités de charge

Indice	Capacité de charge [kg]	Vitesse [km/h]	Position des essieux	Pression [bar]	Indice de charge
90 A3	600	15		2,10	
87 A6	545	30		2,10	

Toutes les informations figurant sur cette page proviennent des données techniques du fabricant. Le contenu n'est pas contraignant et ne sert qu'à titre informatif. Bohnenkamp SE n'assume aucune responsabilité concernant ces données. Toute responsabilité pour des dommages directs ou indirects, pour des réclamations de dommages-intérêts, pour des dommages consécutifs de toute sorte et pour quelque raison juridique que ce soit, liée à l'utilisation des informations obtenues, est donc exclue, pour autant que la loi l'autorise.